Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-5_2025_12_04-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 4 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le jeudi quatre décembre, le Conseil communautaire légalement convoqué le mercredi vingt-six novembre s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle du Conseil de la mairie de Nostang en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	Présent
	LE ROMANCER	Michèle	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à S. Le Vagueresse
	PALARIC	Richard	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	DEMÉ	David	A donné pouvoir à M. Le Romancer
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à A. Keraudran Stephant
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	Présente
MERLEVENEZ	LE BOSSER	Bruno	Absent
	PARÉ	Martine	Présente
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	A donné pouvoir à M. Paré
	CONGUISTI	Yvan	Absent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	Présente
SAINTE-HÉLÈNE	PERREL	Christèle	Présente
	RAOUL	Yann	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Absent
	HEMONIC	Alexandra	Présente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	A donné pouvoir à V. Le Serrec
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	A donné pouvoir à C. Perrel
	LE GOFF	Ludovic	Absent

Conseillers en exercice : 27 Présents : 17 Représentés : 6 Votants : 23
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

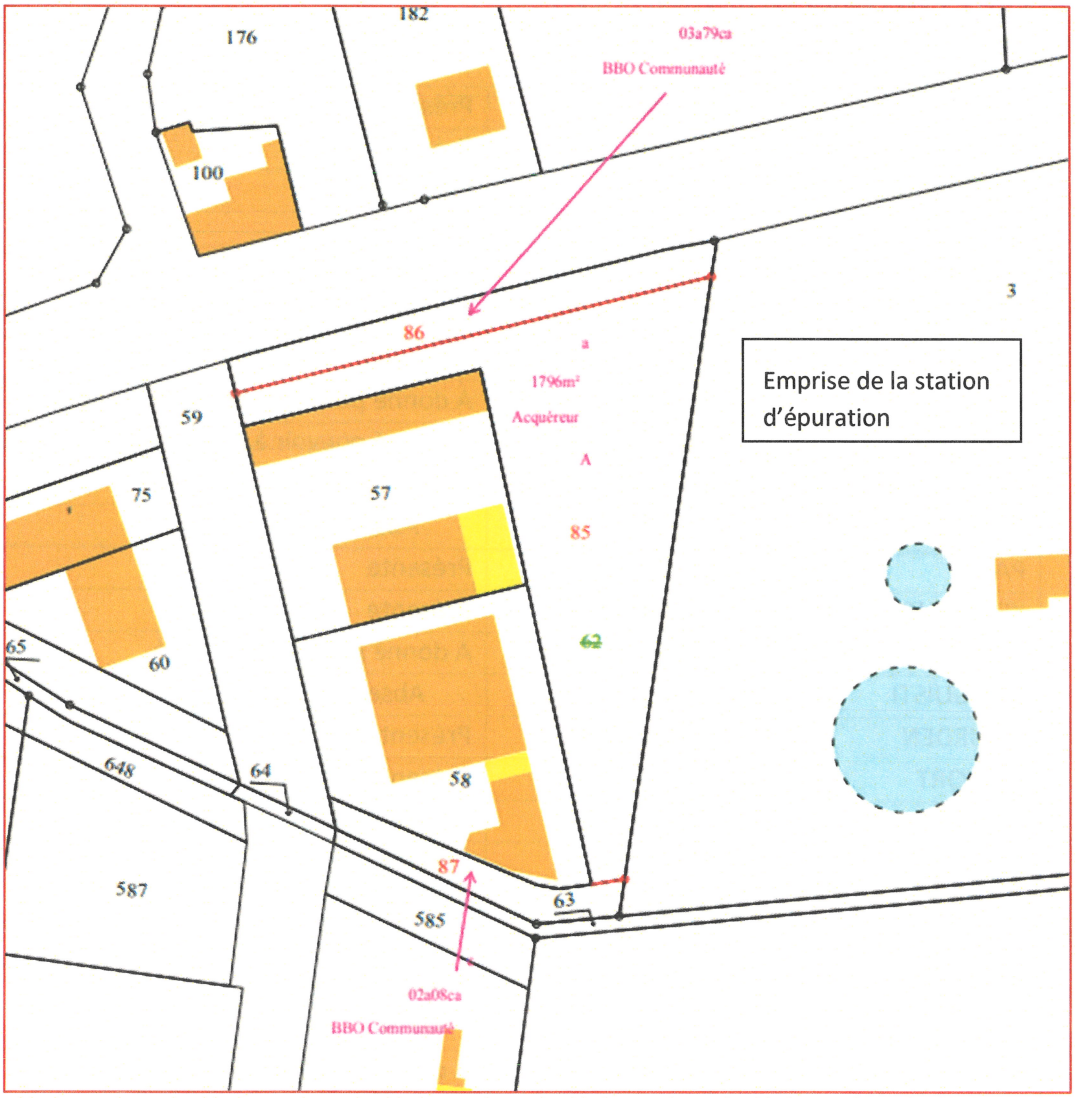
Secrétaire de séance : Elodie LE FLOCH

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-5_2025_12_04-DE

5. Vente d'une parcelle - Zone de Bellevue à Merlevenez

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de céder une partie de la parcelle cadastrée ZL 62, nommée ZL 85 suite au bornage effectué, située rue des Hêtres au sein du parc d'activité de Bellevue pour une superficie estimée à 1 796 m². La vente se ferait auprès de l'entreprise SARL Clean'ic du Toit au prix de 45 € / m².



La TVA sur marge est de 13 141 € € pour cette opération,

Ce qui donne :

Poste	Montant (€)
Prix de vente TTC	80 820,00
Prix d'achat total	1 976

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-5_2025_12_04-DE

Poste	Montant (€)
Marge brute	78 844
TVA sur marge (20%)	13 141

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3,

VU l'acte d'achat de la parcelle, datant du 16 mai 1995, indiquant un prix d'achat à 1,1 € du m² pour cette parcelle,

VU l'avis des Domaines rendu le 30 juillet 2024,

Aucune observation particulière n'est formulée.

Après avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **DE VENDRE** ladite parcelle dans le même temps à l'entreprise SARL Clean'ic du Toit, dirigée par M. Xavier DOUGE, ou à tout représentant constitué, pour un montant de 45€ /m², soit un montant total de 80 820€, dont 13 141 € de TVA sur marge ;

_ **D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer les actes de vente susmentionnés ;

_ **D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer tout document se rapportant à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 23	**Contre** : 0	**Abstention** : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 15 décembre 2025 ;
- Sa publication électronique le 15 décembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Merlevenez, le 08/12/2025

La Présidente,

Sophie LE CHAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLAVET BELLEVUE OCÉAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-5_2025_12_04-DE